

11 mars 2009
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-troisième session

2-13 mars 2009

Point 3 b) de l'ordre du jour

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »**

Questions nouvelles, tendances et approches novatrices des problèmes ayant des répercussions négatives sur la condition de la femme ou sur l'égalité entre les sexes

Démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans la crise financière

Résumé établi par l'animateur

1. À sa 8^e séance, le 5 mars 2009, la Commission de la condition de la femme a rassemblé divers spécialistes à l'occasion d'une table ronde interactive consacrée à la nouvelle problématique de la prise en compte de l'égalité des sexes dans le cadre de la crise financière. Cette manifestation a été animée par Julio Peralta (Paraguay) et M^{mes} Stephanie Seguino, de l'Université du Vermont (Burlington, États-Unis), Sakiko Fukuda-Parr, de la New School de New York (programme du troisième cycle consacré aux affaires internationales), Elizabeth Eilor, consultante indépendante dans les domaines de l'égalité des sexes et de la macroéconomie (Ouganda), Shamika Sirimanne, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, et Mayra Buvinic, de la Banque mondiale (Washington), faisaient partie des intervenants.

2. Les participants ont rappelé les engagements et obligations de la communauté internationale en matière de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes qui étaient importants eu égard à la crise financière, notamment les engagements pris lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995) et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000), ainsi



qu'à l'occasion d'autres rencontres intergouvernementales, comme le Sommet du Millénaire (2000) et la Conférence internationale sur le financement du développement (2002). Ils ont déclaré que les crises financières et économiques, en plus d'avoir des implications monétaires, nuisaient à l'exercice effectif de tous les droits de l'homme, y compris les droits économiques et sociaux, visés à l'article 22 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, comportaient des dispositions concernant les droits économiques des femmes, et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille présentait un intérêt particulier sur le front de la protection des droits des femmes migrantes.

3. Les participants ont confirmé que la crise financière actuelle et la crise économique en découlant auraient un effet sur l'ensemble des pays, tout en admettant que leurs répercussions varieraient à l'intérieur des pays et entre eux. Ils ont constaté que la crise actuelle avait été causée par des phénomènes tels que la spéculation immobilière et financière, l'expansion non viable du crédit, la stagnation des salaires, le creusement des inégalités de revenus et l'insuffisance de la demande de produits. On ignorait encore dans quelle mesure elle s'aggraverait et combien de temps elle durerait. Les participants ont pris acte des différences entre cette crise et les précédentes. Ainsi, la crise économique qui avait secoué l'Asie dans les années 90 était restée circonscrite à cette région et les pays touchés étaient parvenus à s'en sortir à la faveur de la croissance par les exportations. Les participants ont constaté avec préoccupation que les pays en développement, y compris ceux qui appliquaient des politiques macroéconomiques judicieuses, ne parvenaient guère à l'heure actuelle à contrôler l'effet de contagion de la crise financière, qui touchait un pays après l'autre alors qu'elle avait éclaté ailleurs.

4. Les participants se sont inquiétés de ce que, sans une intervention efficace, la crise risquait de faire augmenter le taux de pauvreté et de compromettre le développement. Ils ont également constaté que les groupes minoritaires, les migrants et les immigrants étaient particulièrement défavorisés en période de crise économique. De nombreux pays en développement n'avaient pas la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour mettre en œuvre des programmes de relance. Un ralentissement du flux de l'aide publique au développement (APD) aurait une incidence néfaste sur le budget national des pays en développement, notamment en Afrique, en particulier dans les secteurs sociaux largement tributaires de ces flux. Les participants ont demandé à tous les membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de tenir leur engagement d'allouer 0,7 % de leur produit intérieur brut (PIB) à l'APD, et ils ont souligné qu'en raison de la crise financière, il importait de rendre l'aide plus efficace. D'autres participants ont réaffirmé leurs engagements en faveur de l'APD au profit des pays en développement.

5. On a indiqué que les envois de fonds à destination de pays en développement, qui étaient demeurés stables lors des précédentes périodes de récession, pourraient bien diminuer cette fois. On s'est également ému de ce que des mesures protectionnistes et des politiques commerciales restrictives pourraient faire obstacle aux exportations en provenance de pays en développement, en conséquence de quoi

certains pays, en particulier de taille modeste sur le plan économique ou à économie ouverte, risqueraient d'avoir du mal à sortir de la crise.

6. Les participants ont reconnu que les crises financières et économiques n'avaient pas les mêmes répercussions sur les deux sexes, les femmes étant plus rudement touchées, en particulier les femmes démunies, les migrantes et les femmes appartenant à des minorités. Si les hommes couraient tout autant le risque de perdre leur emploi que les femmes, celles-ci étaient souvent les premières à être licenciées, les hommes étant généralement considérés comme le principal soutien de famille. Dans certains pays, beaucoup d'emplois étaient supprimés dans des secteurs à prédominance masculine mais, dans d'autres, les emplois disparaissaient principalement dans des secteurs majoritairement féminins. La réduction des dépenses publiques consacrées au secteur social avait des incidences néfastes sur l'économie domestique, puisqu'elle alourdissait les obligations pesant sur les femmes dans le domaine familial et dans celui des soins. Les participants ont constaté que les femmes travaillant dans l'économie parallèle étaient tout particulièrement touchées, les crises économiques ayant tendance à faire chuter la demande de produits issus de ce secteur. Les femmes constituaient la majorité des clients des institutions de microfinancement et les problèmes de liquidités dans le secteur financier allaient très certainement entraver leur accès à cette forme de crédit.

7. Les participants se sont inquiétés des répercussions que la crise financière pourrait avoir sur les migrantes, en particulier celles travaillant dans l'économie domestique ou pour des ménages dans des pays développés. Outre la disparition d'emplois, on craignait une recrudescence des comportements hostiles envers les immigrants, sans compter que les rigueurs de la situation économique et la pénurie d'emplois risquaient de rendre les femmes plus vulnérables à la traite.

8. Si les prix des produits alimentaires ont quelque peu baissé par rapport au niveau atteint en 2008, au plus fort de la crise alimentaire, la persistance de la crise économique a continué de mettre en péril le bien-être des femmes et de leur famille. On a constaté que la crise actuelle risquait d'aggraver la vulnérabilité de certains pays, comme ceux de la région du Pacifique, aux effets des changements climatiques, notamment dans des secteurs tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire, ce qui signifiait que les femmes seraient tout particulièrement touchées.

9. Les participants ont constaté avec inquiétude qu'à moins que l'on ne parvienne à juguler la crise, plusieurs pays n'atteindraient vraisemblablement pas les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux qui concernaient la réduction de la mortalité de l'enfant et du taux de mortalité liée à la maternité, et la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme. Ainsi, la Banque mondiale a estimé que si la crise n'était pas endiguée, le choc financier causerait en moyenne entre 2009 et 2015 de 200 000 à 400 000 décès supplémentaires chaque année chez les nourrissons. D'après les travaux de recherche menés, lorsque le PIB baisse, la mortalité de l'enfant augmente en moyenne davantage chez les filles que chez les garçons.

10. Les participants ont fait observer que la crise financière offrait aux pouvoirs publics l'occasion de modifier le cadre macroéconomique en place, de réorienter les ressources vers le secteur de production et de tourner le dos à la spéculation. À cet égard, ils ont souligné que même en période de crise, il était économiquement judicieux d'investir en faveur de l'égalité des sexes.

11. Les participants ont constaté que certains pays avaient pris des dispositions pour faire face à la crise, notamment l'adoption de mesures de relance sur le plan budgétaire pour stimuler la croissance économique et créer de l'emploi. Il s'agissait plus précisément d'investissements consacrés à l'infrastructure matérielle et aux régimes de protection sociale, y compris le versement d'indemnités de chômage, l'offre aux chômeurs de programmes de formation, la prestation de services sociaux et la mise en place de filets de sécurité, comme les transferts monétaires, l'octroi de subventions et l'exécution de programmes concernant les travaux d'intérêt public. Les participants sont revenus sur certaines initiatives ciblées lancées par le secteur public comme par le secteur privé pour aider les femmes tandis que la crise financière sévissait. La Banque mondiale prévoyait de veiller à ce que le fonds d'aide aux pays vulnérables dont elle avait proposé la création, tienne dûment compte de la problématique de l'égalité des sexes en investissant à titre prioritaire dans des filets de sécurité et l'infrastructure ainsi que dans le microfinancement et les petites et moyennes entreprises.

12. Les participants ont souligné que toute solution adoptée pour faire face à la crise financière devait tenir compte des obligations que les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme conféraient aux États. Les gouvernements ne devaient pas s'appuyer exclusivement ni principalement sur des politiques macroéconomiques pour tenter de remédier à la crise financière mondiale, mais bien plutôt adopter une approche intégrée, fondée sur les droits de l'homme et l'amélioration de la condition humaine. Les mesures prises devaient privilégier la dimension humaine, être axées sur l'emploi, les perspectives à long terme et l'égalité des sexes, et tenir compte des problèmes liés aux changements climatiques ainsi que du caractère primordial de la sécurité alimentaire et énergétique. Elles devaient viser à accroître la productivité, en particulier dans l'agriculture, secteur névralgique pour les femmes dans les pays en développement. À ce propos, les participants ont dit qu'il fallait accroître les dépenses en faveur du secteur agricole, généralement peu pris en compte par les mesures adoptées pour faire face à la crise.

13. Les participants ont recommandé diverses dispositions et mesures pratiques à prendre pour veiller à ce que les solutions adoptées face à la crise financière prennent dûment en considération les problèmes des femmes. Il était capital de réaliser l'égalité des sexes pour favoriser la croissance économique, du fait des coûts économiques engendrés par la discrimination exercée à l'égard des femmes. Il fallait donc s'attaquer à toutes les formes revêtues par cette discrimination, dans les textes et dans les faits, en particulier celles qui limitaient les droits des femmes et leurs possibilités de trouver un emploi. Il fallait valoriser le rôle de la femme en tant qu'agent économique et s'employer à augmenter ses revenus, démarche qui, sur le long terme, bénéficierait aux familles, aux ménages et aux générations futures. Il fallait en outre encourager de manière générale l'esprit d'entreprise chez les femmes, et non se contenter d'appuyer les micro et petites entreprises.

14. Les participants sont convenus que les plans de relance budgétaire ne devaient pas uniquement favoriser la création d'emplois dans des secteurs à prédominance masculine, comme la construction, et qu'il fallait mieux prendre en compte les besoins des femmes, notamment en créant des emplois pour elles et en prenant des mesures pour alléger leurs responsabilités dans le domaine des soins. Les plans de relance devaient donc prévoir des investissements dans l'infrastructure matérielle comme dans l'infrastructure sociale, y compris l'économie domestique. Il fallait

défendre et accroître les dépenses sociales, notamment celles consacrées à la santé et à l'éducation.

15. Les participants ont recommandé un certain nombre d'interventions peu coûteuses pour prévenir et combattre la discrimination fondée sur le sexe, comme d'offrir aux filles la possibilité de manger à la cantine et d'avoir accès à des sanitaires séparés. En outre, face à la crise, il fallait prendre en compte la question du travail non rémunéré des femmes. Conscients de l'importance des projets pilotes visant à favoriser l'émancipation économique des femmes, les participants ont insisté sur le fait qu'il fallait les transposer à une plus grande échelle.

16. Les participants ont souligné que les cadres macroéconomiques devaient tenir compte de la problématique de l'égalité des sexes et, dans ce sens, ils ont recommandé que l'on soumette les politiques économiques à une analyse par sexe et que l'on procède à des audits portant sur l'égalité des sexes. Pour tenter de remédier au fait que la crise avait des effets disproportionnés sur les femmes, il a été recommandé de recourir systématiquement à une budgétisation favorisant l'égalité des sexes. Les opérations sur devises pourraient être taxées, ce qui permettrait de financer des programmes intéressant particulièrement les femmes et de décourager la spéculation. Les participants ont en outre suggéré que l'on s'emploie en priorité à favoriser la participation des femmes à la prise de décisions, y compris dans le domaine financier.

17. Les participants ont demandé que les dépenses sociales soient mieux contrôlées et que les dépenses en général fassent l'objet d'un suivi, en particulier dans le cadre des plans de relance, afin de subvenir aux besoins des femmes et des groupes vulnérables sur fond de crise. Il faudrait renforcer la collecte de données et le recours à des données ventilées par sexe aux fins de l'évaluation des répercussions que la crise financière a sur les femmes et les hommes respectivement. Des enquêtes sur les budgets-temps devraient être utilisées pour mettre en évidence l'ampleur du travail non rémunéré des femmes.

18. Les participants ont souligné que tous les acteurs, notamment les pouvoirs publics, les banques centrales et les donateurs, avaient un rôle à jouer dans la lutte menée pour mettre fin à la crise financière mondiale. Il fallait examiner le rôle des banques centrales et veiller à ce qu'elles coordonnent davantage leurs politiques avec celles des gouvernements, en mettant tout particulièrement l'accent sur la création d'emplois, en particulier pour les femmes. Les États devaient envisager de prendre des mesures réglementaires pour rapprocher les objectifs des investisseurs privés en termes de profit des objectifs en matière de développement. Les gouvernements devaient encourager l'octroi de crédits aux femmes et garantir des emprunts favorisant la création d'emplois pour les femmes. Il fallait demander aux banques commerciales recevant des liquidités des banques centrales de continuer à financer le microcrédit, instrument indispensable au secteur parallèle, dans lequel étaient employées de nombreuses femmes. Les donateurs devaient maintenir les flux de l'APD et améliorer la qualité de l'aide, notamment veiller à ce que la question de l'égalité des sexes soit mieux prise en compte.

19. Les participants ont pris acte du rôle joué par l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instance démocratique réunissant chefs d'État et ministres de tous bords, c'est-à-dire pas uniquement des finances, pour étudier les mesures susceptibles d'être prises pour mettre fin à la crise financière et examiner les causes de celle-ci. Les participants ont recommandé l'adoption d'une démarche pluridisciplinaire en

vue de trouver une solution à la crise. Ils ont souligné qu'il importait de favoriser la diversité pour rendre les processus décisionnels plus efficaces, et prôné une plus grande participation des femmes. À cet égard, ils ont demandé que des femmes prennent part à la réunion que le Groupe des 20 devait tenir à Londres en avril 2009 pour se pencher sur les répercussions de la crise financière.
